

Point de vue

La flexisécurité : ne pas trop lui prêter, par Christophe Ramaux

LE MONDE | Article paru dans l'édition du 20.02.08

On ne compte plus les prises de position en faveur de la flexisécurité. Quasiment tous les partis, à droite comme à gauche, y sont favorables. En juin 2007, la Commission européenne l'a hissée au pinacle.

L'accord sur la modernisation du marché du travail et le rapport Attali viennent de reprendre l'antienne. L'un et l'autre nous montrent qu'en guise de flexisécurité, c'est la flexibilité qui souvent prime. L'accord prévoit l'allongement des périodes d'essai, une nouvelle rupture "*conventionnelle*" à l'amiable et un nouveau CDD pour les cadres et ingénieurs (de 18 à 36 mois pour réaliser un "*objet défini*"). Les contreparties sont timides : maintien partiel de la complémentaire santé et transfert du droit individuel de formation pendant le chômage ou dans un autre emploi.

Le rapport Attali va plus loin. Outre la rupture à l'amiable, il prône l'assouplissement des règles de représentation des salariés dans les petites et moyennes entreprises, l'incitation à travailler au-delà de 65 ans, la possibilité de déroger à la durée légale du travail, l'extension du travail le dimanche, etc. Côté "*sécurisation des parcours*", il propose, sans craindre l'inconvenance, une mesure phare, le "*contrat d'évolution*" : l'activité de recherche d'emploi y serait considérée "*comme une activité comme les autres*", ce qui devrait permettre de sortir les sans-emploi des statistiques du chômage, leur allocation étant rebaptisée "*revenu d'évolution*".

La flexisécurité est-elle un marché de dupes ? Assurément... si du moins on lui prête trop. Il faut, en effet, prendre la mesure de l'inscription économique libérale qui prévaut lorsqu'on fait de cet oxymore la réponse majeure aux questions d'emploi. Est tout d'abord légitimée l'idée selon laquelle la flexibilité est la solution au chômage. Où l'on retrouve la thèse libérale de l'emploi victime du coût du travail et des droits sociaux. Thèse respectable sans doute, mais contestable : la représentation keynésienne indexe, pour sa part, l'emploi à la croissance et aux politiques publiques. Concrètement, la protection de l'emploi est-elle source de chômage ? L'OCDE elle-même a dû manger son chapeau et reconnaître que ni les travaux théoriques ni les études empiriques n'apportent de réponses tranchées en la matière.

La flexisécurité inscrit dans les têtes l'idée que nous serions tous devenus mobiles ou appelés à l'être. Est-ce le cas ? Les entreprises ont évidemment besoin de souplesse en termes d'ajustement des effectifs. Le capitalisme financiarisé en demande trop en la matière. Mais dans n'importe quelle société, des entreprises fermeront pendant que d'autres seront créées. Le problème n'est pas d'admettre cela. Il surgit lorsqu'on qualifie le travail par ce biais. Or, travailler suppose du temps. Pour apprendre comment réaliser les opérations, se perfectionner, innover. C'est le temps de la production, irréductible à l'échange. La durée de l'emploi peut être plus ou moins importante selon les choix d'organisation opérés et les qualifications. Emploi et stabilité sont néanmoins d'abord isomorphes avant d'être antinomiques. C'est bien là que le bât blesse aussi : le discours sur le travail mobile dénature le travail lui-même. La durée

passée par un travailleur dans une même entreprise n'a d'ailleurs baissé dans aucun pays industrialisé au cours des vingt dernières années.

En France, cette durée est, en moyenne, de onze ans, et encore s'agit-il de l'ancienneté constatée au moment de l'enquête et non de l'ancienneté finale. Les choses ont certes bougé. Mais les transformations sont à chercher ailleurs que dans l'émergence d'un modèle d'emploi instable. Sous la pression du chômage, les formes de la mobilité ont muté, avec une contraction des démissions et un développement massif des mobilités contraintes (emplois précaires et licenciements).

La flexisécurité, avec son travail liquide, fait écho à la représentation de l'entreprise fluide, conçue comme un simple "*objet de propriété au service des actionnaires*". Une représentation que portent paradoxalement à la fois le marxisme et le capitalisme financiarisé. Les déboires de ce dernier nous rappellent sa vanité. N'invitent-ils pas surtout à réhabiliter une autre conception de l'entreprise, celle de la firme partenariale appréhendée comme une entité collective, dont l'objet premier n'est pas de créer de la "*valeur pour l'actionnaire*", mais de la richesse tout court ? Une institution collective mettant en présence, de façon conflictuelle et coopérative, différents partenaires - salariés, dirigeants, actionnaires, clients, collectivités locales, Etat, etc. -, ce qui suppose une certaine inscription dans la durée. La flexisécurité est sans aucun doute porteuse d'un modèle social. Est-il souhaitable ?

Christophe Ramaux est économiste, maître de conférences à l'université Paris-I.